

DOUCES NUITS POUR LES OPPORTUNISTES

AVRIL 2017 !!

LIVRE BLANC - Avril 2017

UNITÉ SGP POLICE PARIS TERRAINS

LE TRAVAIL DE NUIT

Dans la fonction publique, force est de constater que le ministère de l'Intérieur est l'un des principaux employeurs ayant recours au travail de nuit.

Toutes les recherches, rapports ou textes sur le sujet, au niveau français comme européen, commencent par préciser le caractère exceptionnel que doit revêtir le travail de nuit : « justifié par la nécessité d'assurer la continuité de l'activité économique ou des services d'utilité sociale », et conviennent d'un impact non négligeable sur la santé à moyen ou long terme.

Cependant un salarié qui travaille pendant une partie de la nuit ne bénéficie pas de la nuit au sens du statut de travailleur de nuit.

Pour être considéré comme tel, le Code du travail comme le Code de la Fonction Publique, exige que le salarié soit affecté en permanence, de manière exclusive, à un travail de nuit.

Si les textes de lois et le Code du Travail français et dans la plupart des pays européens identifient clairement le travailleur de nuit et le différencient bien du travailleur de jour, qu'en est-il dans la Police Nationale ?

Un policier ponctuellement décalé sur le créneau de travail de nuit (21h-6h) ne fait pas de lui un travailleur de nuit au sens des textes comme devrait l'être son collègue affecté en roulement de nuit en BAC ou, toute autre unité travaillant exclusivement la nuit. Si la possibilité de décalages ponctuels des horaires doit être prise en compte, rien à voir avec le statut de travailleur de nuit, impact à court, moyen ou long terme sur sa santé.

Pourtant, si l'on regarde de plus près, le ministère de l'Intérieur ne fait aucune différence dans la prise en compte de ces décalages ponctuels entre un policier décalé occasionnellement et un policier décalé exclusivement la nuit.

Les policiers travaillant exclusivement la nuit ne sont pas reconnus comme ayant un statut de travailleur de nuit.

Après avoir abandonné et méprisé les nuiteux de la SDS, se targuant même que leurs délégués ne s'en occuperont pas, voilà que le syndicat « nageur » sort de son hibernation en se congratulant d'un dossier initié et négocié par **UNITÉ SGP POLICE**.

POUR RAPPEL :

2016 - **UNITÉ SGP POLICE** publie son dossier spécial « statut du travailleur de nuit » et saisit la DGPN.

2018 - Négociation de l'APORTT, **UNITÉ SGP POLICE** obtient la définition du travailleur du nuit dans la police nationale (art10).

2020 - officialisation du statut du travailleur de nuit initié et négocié par **UNITÉ SGP POLICE**.

Alors messieurs du bureau zonal Alliance FSPN, ne jouez pas les opportunistes, poursuivez vos douces nuits, le statut du travailleur de nuit est bien une **victoire d'UNITÉ SGP POLICE !**

ALLIANCE POLICE NATIONALE
Communication régionale
Paris, le 17 octobre 2020

INDEMNITÉ TRAVAILLEUR DE NUIT

Unité Police ne faisait pas partie de l'intersyndicale !

Alliance Police Nationale rappelle à nos collègues nuiteux de la SDS que l'intersyndicale pour la création de l'Indemnité Travailleur de Nuit (ITN) n'a jamais existé. L'Alliance Police Nationale, l'Association des Officiers de Police (AOP), l'Optimisme, l'Union des Officiers de Police (UOP) et l'Union des Officiers de Police (UOP) n'ont jamais été impliqués dans la négociation de l'ITN.

En conséquence, l'Indemnité Travailleur de Nuit (ITN) n'est pas une prime de nuit, mais une indemnité de nuit. Elle est versée à tous les policiers travaillant de nuit, quelle que soit leur fonction.

Ne vous trompez pas de syndicat et ne vous faites pas endormir par leurs bonimenteurs de délégués !!!

Cette indemnité viendra s'ajouter au paiement actuel des heures de nuit avec une clause de revoyure une fois les cycles définitivement validés.

Bureau régional FSPN
11 rue des Saussaies 75008 Paris
Téléphone : 06 51 51 49 13
Courriel : fspn@alliancecpn.fr

www.alliancecpn.fr
alliance fspn

UNITÉ SGP POLICE FSPN, le seul syndicat de terrain qui défend les collègues !

100% Gradés, Gardiens, ADS et P.A.T.S

SYNDICAT MAJORITAIRE

Pour toutes informations complémentaires, contacter le secrétariat FSPN au:
01 80 15 38 30



scannez moi

**UNITÉ SGP
POLICE
FSMI FO**

<http://www.unitesgppolice.com/>

20/10/2020